

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 7 JUILLET 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Katia BIGOT

**Présents** : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perreal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Bigot, MM. Aymont, Ameno, Vesin,

**Excusée** : Mme Amarin

**Absents** : MM. Carlod, Deville

**Ordre du Jour :**

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Juin 2015**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Modification des rythmes scolaires**
- **Terrains communaux rue de Ruybot**
- **Vente des appartements du CCMA**
- **Convention de mutualisation**
- **Accord de principe ADS (autorisation droit du sol)**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M. Romain Merme, conseiller municipal.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Bigot est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 Juin 2015**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 Juin 2015 est adopté, à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner. Il s'agit de :

- La propriété de Mme CHAUMARTIN Susanne, 205 rue du Pré Bachat,, cadastrée F 1258 et F 1645 de 268 m<sup>2</sup> et 297 m<sup>2</sup>,  
Acquéreurs : M. Christophe JAN et Mme Aude PENEY GIRARD, 219 Chemin de la Fin, 01630 PERON.
- La propriété de M. et Mme SAVARIMUTHU, 350 Grand'Rue, cadastrée F 68 de 303 m<sup>2</sup>,  
Acquéreurs : Mme Sabine THOMET, 62 Chemin du Pont de Gremaz, 01710 THOIRY.

- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, lot n°6, cadastré B 1251 de 679 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Baptiste FONTAINE, 11 rue de l'Eglise, 01630 SAINT-GENIS-POUILLY.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Modification des horaires des rythmes scolaires**

Un conseil d'école extraordinaire s'est réuni le 23 juin dernier pour se prononcer sur la proposition municipale de modification des horaires scolaires pour la rentrée 2015-2016 :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30,
- Lundi et jeudi de 13h30 à 16h30, mardi et vendredi de 13h30 à 15h00.

L'avis du conseil d'école extraordinaire est favorable à la modification des horaires de l'école pour la rentrée 2015-2016.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée 2015-2016 :  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30,  
Lundi et jeudi de 13h30 à 16h30, mardi et vendredi de 13h30 à 15h00.

#### **5. Terrains communaux rue de Ruybot**

Le secteur 1 AUoap3 au lieu-dit Ruybot est ouvert à l'urbanisation.

Ce projet d'aménagement inclus les parcelles communales 279, 281, 282, 852, pour une surface totale de 717 m<sup>2</sup>.

Les services des domaines ont estimé à 134 000 € la valeur vénale de ces biens. Sur la parcelle 281 se trouve le local de la chasse et une armoire frigorifique. Afin de conserver cette activité et un espace confortable près de ce bâtiment, la commune conservera 70 m<sup>2</sup> de la parcelle 281. C'est une surface de 647 m<sup>2</sup> qui serait cédée à la société ETAMES pour une valeur de 120 918 €.

La société ETAMES qui doit présenter un projet d'aménagement, s'engage à payer à la commune la somme de 120 918 € et réalisera sur ces parcelles la voirie nécessaire à l'accès du projet, en réalisant des places de stationnement pour les utilisateurs du local chasse.

Une promesse de vente sera signée chez Maître Berrod pour un délai de 17 mois à compter du jour de la signature. Ce délai permettra à la société de réaliser son programme d'aménagement avec toutes les autorisations administratives nécessaires.

Si à l'issue de ce délai, les conditions suspensives précitées n'étaient pas réalisées, la commune s'engage à proroger ce délai, si la société en fait la demande, pour la durée nécessaire à l'obtention de la levée de l'ensemble des conditions suspensives.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une promesse de vente avec la société ETAMES pour les parcelles communales 279, 281, 282 et 852, pour une surface totale de 717 m<sup>2</sup>, et dit que ces parcelles communales seront vendues au prix de 120 918 €.

#### **6. Vente des appartements du CCMA**

L'immobilier traverse une crise, plusieurs conseillers municipaux trouvent que le coût au m<sup>2</sup> est encore élevé. Il est proposé de fixer le prix de vente de ces logements à 3220 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> des logements du Centre Communal à 3220 €/m<sup>2</sup>, mandate M. le Maire aux fins d'exécuter la présente décision, et autorise M. le

Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente des logements du Centre Communal multi-activités.

## **7. Convention de mutualisation**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le dossier relatif à l'exécution des travaux courants de voirie, terrassements et réseaux divers. Ces marchés sont passés en application de la convention de groupement de commandes conclue entre les communes du Sud Gessien.

Ces travaux seront dévolus en deux lots :

- Lot n°1 : Voirie et aménagements urbains,
- Lot n°2 : Terrassements et réseaux divers.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé avec chaque commune membre du groupement.

Les marchés seront conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Ils pourront être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Une procédure adaptée a été lancée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics. Cette consultation est passée en application de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 30 avril 2015 pour publication dans le BOAMP.

Une annonce a également été mise en ligne sur le site Internet de la Voix de l'Ain (E-marchés publics).

Conformément au règlement de consultation, la date de réception des offres a été fixée au 29 mai 2015 à 12 h00.

La commission d'appel d'offres du groupement de commande présidée par le coordonnateur s'est réunie le 03 juin 2015 pour procéder à l'ouverture des plis reçus. 3 offres ont été déposées dans les délais impartis. La commission s'est de nouveau réunie le 15 juin 2015 pour émettre un avis sur le jugement des offres.

Au vu du rapport d'analyse des offres effectué par le représentant du coordonnateur, les membres de la commission d'appel d'offres, après examen émettent pour avis de confier les marchés à bons de commande relatifs à l'exécution des travaux courants de voirie, terrassements et réseaux divers pour :

- Le lot n°1, Voirie et aménagements urbains à l'entreprise Eiffage TP.
- Le lot n°2, Terrassements et réseaux divers au groupement d'entreprises RAMPA TP (Mandataire)/ VUACHE BTP.

Le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, les marchés à bons de commande relatifs à l'exécution des travaux courants de voirie, terrassements et réseaux divers pour :

Le lot n° 1 Voirie et aménagements urbains à l'entreprise Eiffage TP,

Le lot n° 2 Terrassements et réseaux divers au groupement d'entreprises RAMPA TP (Mandataire)/ VUACHE BTP.

## **8. Accord de principe ADS (autorisation droit du sol)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DDT n'instruit plus les permis de construire. Certaines communes du Pays de Gex disposent d'un service instructeur (St Genis, Ferney-Voltaire, Gex, Prévessin-Moëns, Thoiry, Grilly). 21 communes sont intéressées par ce service.

La Communauté de Communes a mandaté le cabinet Statoriel Finances pour nous faire des propositions pour ce nouveau service. Prestations attendues : instruction des actes, guichet unique

pour les logements sociaux et l'économie, assistance en cas de contentieux, participation aux rendez-vous ou aux commissions d'urbanisme, 2 rendez-vous par mois, contrôle de conformité. Le personnel nécessaire à ce service serait de 5,25 équivalents temps plein. Les coûts sont répartis : 50 % au prorata de la population et 50 % au nombre de permis pour le socle commun : instruction de tous les actes d'urbanisme, guichet unique logements sociaux et l'économie assistance en cas de contentieux. La participation de Collonges serait de 8654 €. Prestations complémentaires : participation aux réunions élu-pétitionnaire, contrôle de conformité : 4160.90 €, soit une participation totale de 12 816 €/année.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe, à l'unanimité.

### **9- Rapport des commissions municipales**

L'Echo Collongeois a été distribué par la Poste ce matin.

- Mme Meresse évoque le souhait de Jacques Hervé FICHET de projeter son film à Collonges. M. FICHET doit nous envoyer son projet.

- La dernière vente de bois à Montluel a rapporté 16 106 € à la commune.

-

### **10. Courriers – Divers**

M. le Maire lève la séance à 21h35.

\*\*\*\*\*